

# PAS DE COMMANDE DE VETEMENT DE TRAVAIL ME CONCERNANT

### Par **LHOMME ARTOIS**, le **26/01/2017** à **13:21**

# Bonjour

Etant en accident du travail du 10 décembre au 20 janvier 2017, j'ai appris par le biais du délégué du personnel que la liste des salariés à etait affichée afin de valider nos vetements de travail.

le nom de mes collègues etait tous noté sauf le mien (je pars en formation du 31 janvier au 31 mars).

Mon employeur me dit "on verra ça plus tard"

Es ce normal car quand je vais reprendre le 3 avril, je n'aurais pas mes vêtements comme les autres

Cordialement

# Par P.M., le 26/01/2017 à 16:11

### Bonjour,

L'employeur devrait faire en sorte que vous disposiez de vos vêtements de travail à votre reprise, de toute façon, il ne peut pas vous convoquer pendant au arrêt-maladie ou pour accident de travail et sans doute pas plus, pour des raisons d'emploi du temps, pendant une formation...

#### Par **LHOMME ARTOIS**, le **26/01/2017** à **16:14**

vous remerciant pour votre réponse, en effet ne peut pas me convoquer mais je me suis rendu deux fois à l'entreprise, il aurait pû m'en parler.